



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
GENEVE

93 RUE DE LA SERVETTE
1202 GENEVE
Tél (4122) 918 02 30
fax (4122) 74 00 711
e-mail : mission.senegal@ties.itu.int

Vérifier au prononcé

**QUATRIEME (4^{ème}) SESSION DU
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

SEGMENT DE HAUT NIVEAU

**DECLARATION DE
MAITRE MAME BASSINE NIANG,
MINISTRE, HAUT-COMMISSAIRE AUX DROITS
DE L'HOMME ET A LA PROMOTION DE LA PAIX**

GENEVE, LE 13 MARS 2007

Madame le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme

Monsieur le Président du Conseil des Droits de l'Homme,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur et le privilège, en ma qualité de Ministre, Haut-Commissaire des Droits de l'Homme, de conduire la Délégation de l'Etat du Sénégal à cette quatrième (4^{ème}) session du Conseil des Droits de l'Homme qui marque un tournant important dans le processus de mise en place des nouveaux mécanismes, indispensables pour assurer à ce nouvel organe, la crédibilité et l'efficacité, tant souhaitées par l'ensemble de la Communauté internationale.

Le Sénégal, mesurant pleinement le sens et la portée de l'engagement qu'il avait pris devant la Communauté internationale à l'appui de sa candidature à l'élection au Conseil des Droits de l'Homme, reste plus que jamais déterminé à apporter sa contribution à cette œuvre collective, car toujours engagé en faveur de la consécration des idéaux de paix et de respect des droits de l'homme et, particulièrement, au renforcement du dialogue entre les civilisations, les cultures et les religions.

Mon pays, qui a aujourd'hui ratifié la quasi-totalité des instruments internationaux universels relatifs aux Droits de l'Homme, éprouve une réelle fierté d'avoir accompli un pas important dans l'approfondissement de son système démocratique par l'organisation, une nouvelle fois réussie, le 25 février 2007, dans un climat apaisé, d'une élection présidentielle libre et transparente, saluée par tous les observateurs et superviseurs mandatés par la Communauté africaine et celle internationale.

C'est encore là, si besoin est, une traduction, par mon pays, de sa conviction selon laquelle l'approfondissement des Droits de l'Homme dépend étroitement des progrès de la démocratie et de la consolidation de l'Etat de droit.

A cet égard, le Sénégal vient de poser de nouveaux actes importants s'inscrivant dans le sens du renforcement du système normatif qui le régit en matière de Droits de l'Homme avec, notamment, la promulgation, le 12 février 2007, de lois marquant une réforme législative déterminante au Sénégal à travers l'adaptation des dispositions du Statut de Rome de la Cour Pénale internationale et reconnaissant aux juridictions sénégalaises une compétence universelle.

Monsieur le Président,

La présente session intervient dans un contexte institutionnel particulièrement marqué par les négociations sur les nouveaux mécanismes du Conseil des Droits de l'homme, en particulier le mécanisme d'évaluation périodique universel, la procédure de plainte, l'organe consultatif d'experts et le système des procédures spéciales que nous voulons rendre plus cohérent et efficace.

Nous sommes tous conscients de l'urgence et de l'importance de ces questions qui, faut-il le rappeler, appellent des réponses dont la finalité devrait être l'édification d'un système performant de promotion et de protection des Droits de l'homme, par la mise en place de mécanismes fiables, essentiellement et exclusivement inspirés par les seules exigences d'universalisme, d'objectivité et de coopération.

C'est pourquoi nous devons tout mettre en œuvre pour respecter l'échéancier prévu par la Résolution créant le Conseil en aiguisant notre sens du devoir de dialogue et de coopération entre les Etats, loin de tout souci de partialité ou d'exclusivisme.

Ainsi, le mécanisme d'évaluation périodique universel, qui constitue l'une des innovations majeures du nouveau système de promotion et de protection des Droits de l'homme, doit voir ses règles de fonctionnement et les modalités pratiques qui l'entourent rapidement définies.

C'est le lieu de saluer le consensus qui s'est déjà dégagé sur un ensemble de questions relevant des différents Groupes de travail dont il me plaît de féliciter bien sincèrement les facilitateurs pour les progrès enregistrés qui aideront, sans nul doute, avec le concours de toutes les parties prenantes, l'adoption, le moment venu, des nouveaux mécanismes du Conseil.

Le bilan des résultats obtenus, incluant les mesures correctives éventuellement identifiées et suggérées pour améliorer le fonctionnement des divers mécanismes, pourrait avoir lieu au bout de cinq (05) ans, délai que prévoit au demeurant la résolution créant le Conseil.

Monsieur le Président,

Il nous faut aborder quelques questions thématiques, parmi tant d'autres qui intéressent les membres du Conseil, en les mettant en exergue, pour souligner l'importance et l'intérêt particulier que mon pays leur reconnaît.

Il s'agit, notamment :

- De la priorité que devrait demeurer la lutte contre la pauvreté dans le contexte de la réalisation du droit au développement ;
- Du besoin urgent de restaurer les droits de l'homme et la dignité du Peuple palestinien ;

- De la question du Racisme, que l'opportunité nous porte à inscrire dans la perspective de la Journée internationale de l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars prochain et, de la Conférence d'examen prévue en 2009. Cette perspective interpelle la conscience de notre Communauté et invite cette dernière à assumer, d'ores et déjà, dans un nécessaire sursaut, sa nouvelle nature de monde globalisé ;
- De la question des Migrants, plus particulièrement des travailleurs migrants ainsi que de la convention qui vise la protection de leurs droits et dont l'effectivité dépend plus que jamais d'un appel vibrant à sa ratification universelle ;
- De la nécessité de mettre fin à la violence contre les femmes ou, de manière générale, celle d'améliorer les conditions de la femme, au lendemain de la célébration de la Journée internationale de la femme, le 08 mars dernier, dans le monde et, en particulier, au Sénégal où l'évènement aura été marqué, une fois de plus, par l'affirmation, par le Chef de l'Etat, Son Excellence Maître Abdoulaye WADE et par le Gouvernement sénégalais, de leur engagement concret en faveur de la femme et de l'enfant.

Qu'il soit à cet égard permis de rappeler que mon pays a récemment accueilli, avec fierté, les félicitations du Comité des Droits de l'Enfant, formulées à l'occasion de l'examen, le 29 septembre 2006, du Rapport périodique du Sénégal qui souligne les améliorations apportées dans le domaine de la promotion et de la protection de l'enfant, notamment à travers la jouissance du droit à l'éducation, composante essentielle de la politique de développement du Gouvernement, concrétisée, en particulier, par l'élaboration du Programme national de la Case des Tout Petits, l'augmentation du taux de la scolarisation des filles et la modernisation des écoles coraniques.

Monsieur le Président,

Un souffle nouveau est entrain d'habiter le système onusien de promotion et de protection des Droits de l'homme, et il est important, à ce stade précis, de montrer à la face du monde, notre volonté commune d'œuvrer en faveur de l'intensification du dialogue et de la coopération pour servir efficacement la cause des Droits humains.

Le Sénégal reste plus que jamais confiant quant à la signification et à la portée positives des mécanismes du Conseil des droits de l'homme qui sont présentement en phase de construction et trouve justifié de réitérer, face à la Communauté internationale, ses engagements vis à vis du Conseil des Droits de l'Homme en formant, pour lui, le vœu ardent de succès dans sa mission en faveur de la personne humaine.

Je vous remercie de votre aimable attention.